

personnes qui doivent être le mieux instruites des intentions de V. S. ont affecté de répandre, & tous ces faux bruits n'ont servi qu'à m'attirer de plus fortes instances pour me presser de recourir aux derniers remèdes, & de me mettre par là à couvert de tout ce que j'avois lieu de craindre.

Je n'expose ici T. S. P. que l'état du Diocèse que la Providence a confié à mes soins, mais V. S. n'ignore pas ce qui se passe dans un grand nombre d'autres Eglises de France, & dans celles mêmes où la Constitution a été publiée, & il convient mieux qu'elle apprenne par d'autres que par moi, qu'il y a encore plusieurs Communautés & particuliers, des Evêques mêmes disposés à faire la même démarche que les Docteurs & les Curez du Diocèse de Paris.

A la vûe de tous ces troubles je ne cesse point de demander à Dieu qu'il accorde à son Eglise une paix solide, qu'il inspire au Chef visible, qu'il a donné au Collège Episcopal, & à toute l'Eglise, les moyens les plus convenables & les plus efficaces, pour rétablir une tranquillité, que toutes les précautions qui ont été prises jusques à présent n'ont pu procurer à l'Eglise Gallicane.

Les Evêques qui acceptèrent les premiers votre Constitution, jugèrent à propos de ne la publier qu'avec une instruction Pastorale, précaution qui confirme la vérité de tout ce que j'ai l'honneur de représenter à V. S. & qui fait assez connoître combien ces Prelats avoient été frapés des abus que l'on faisoit dès lors de la Constitution; ils disent dans leurs actes d'acceptation qu'ils ont pris ce moyen pour  
*prémunir*